



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 29 mars 2019 à 20h30

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa, Jean-François Bertin, Jean-Luc Guillaume, Audrey Vuillemin, Bernard Merger, Marie José Vergon-Trivaudey, Daniel Moine, Leonel Mounoussamy, Marine Martin-Jary à partir de 21h00.

Absents excusés : Jean-Luc Royer, Philippe Morel, Christian Dyssli

Procuration : Philippe Morel à Jean-Luc Guillaume

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume

Date de la convocation : 25/03/2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Suffrages exprimés : 12

1/ INFORMATIONS

- **Voie romaine et course cycliste CIC Pelousey**

Samedi 30 mars, la voie romaine ne sera praticable que dans les sens de la course soit Pelousey vers Moncley.

- **Inscription sur les listes électorales**

La mairie sera ouverte le samedi 30 mars de 10h à 12h pour permettre les dernières inscriptions sur les listes électorales (élections européennes de mai).

- **Invitation par l'USEP à Noironde le 22 mai**

Les élèves de la classe de Thierry reçoivent les élèves du Maroc en avril, nous sommes invités le 22 mai pour la clôture de ce séjour, seront présents les autorités de l'Etat et de l'Education Nationale.

- **Point lotissement 'Les rives de la Lanterne'**

Sur les 19 lots 13 ont été acquis, 12 ont fait l'objet d'une demande de permis de construire, 6 permis ont été accordés.

Le lot 20, correspondant à du petit collectif est en cours de réflexion par Néolia. Le souhait de la commune est que Néolia s'oriente sur des logements locatifs. Un projet sera présenté prochainement.

- **Comité des fêtes**

Depuis l'assemblée générale de janvier le bureau a été renouvelé partiellement :

Isabelle Henriet est présidente, Philippe Tisserand vice-président, Isabelle Gamba est trésorière et Yolande Merger secrétaire.

Les premières demandes sont : le besoin de stockage. Cette demande est prise en compte et sera intégrée dans le projet de réfection du bâtiment 'Centre de vie'.

- **Marchand ambulant**

Une demande de vente de restauration rapide à été faite par M. Grime de Chaucenne ; Installation vers le rond point des Varennes le vendredi soir. Un accord sous conditions a été donné pour 1 an.

- **Demande de dérogation scolaire**

La famille Menanteau qui a quitté Chaucenne, souhaite que Tom qui entre au CM1 puisse rester dans notre RPI. Les parents évoquent la qualité des équipes enseignantes et les repaires acquis par l'enfant.

Délibération : Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Bilan assainissement**

Le service eau-assainissement de la CAGB a réalisé un bilan assainissement 24 heures.

La station fonctionne correctement.

La reprise du réseau des Varennes est prévue en 2019.

- **Etude réhabilitation du Centre de vie**

Une rencontre a eu lieu avec M. Delitot et Mme Mariez pour l'approche des prescriptions techniques en matière d'énergie. Une étude sommaire a été réalisée pour l'installation de panneaux photovoltaïques avec une estimation. Ce mode d'énergie est subventionné par la CAGB et le Syded et le retour sur investissement pourrait être intéressant. Une étude préalable sur la charpente doit être faite pour la faisabilité de l'opération, Enedis sera ensuite consulté pour les conditions d'un éventuel raccordement au réseau.

Les diagnostics amiante, plombs et charpentes sont lancés.

- **Point dernier Copil (école intercommunale)**

Celui-ci s'est déroulé à Audeux le 18 mars 2019, avec pour objectif la planification des actions pour la suite du projet 'école sur deux sites'.

Le 22 mai prochain lors de la venue des élèves du Maroc dans la classe de Thierry Laurent, ont été invités : le Préfet, le Recteur et l'Inspectrice d'Académie. Nous avons bon espoir qu'ils soient présents pour leur montrer ce qui se fait de mieux dans nos écoles et prendre rendez-vous pour leur expliquer notre projet deux sites. Il est important pour ce rendez-vous d'avoir des éléments de faisabilité plus précis sur le projet de Noironte.

La partie projet de Noironte : une rencontre des élus avec deux cabinets d'architecte a eu lieu le 19 et 22 mars, pour une pré étude et approche financière. Une information est arrivée ce jour de la part de Noironte, spécifiant qu'un rendu serait réalisé entre début et fin juin.

Le projet présenté par Claude Maire serait le suivant :

Utilisation des deux classes existantes, création de deux classes par extension au même niveau, utilisation d'une des classes pour le périscolaire pour l'instant, permettant de conserver la mairie à son emplacement actuel. Utilisation possible de la bibliothèque en bureau pour les enseignants. Rénovation de la salle des fêtes dans le projet pour le besoin restauration.

Autre éléments pour ce projet :

- Projet numérique porté par le SIVOM : réponse favorable reçue ce jour.
- Appui de Sénateur Longeot : cette démarche faite par la commune de Noironte sans l'aval des autres communes ne correspond pas aux décisions collectives prises dans le cadre de ce projet. Ce projet étant collectif, Il est impératif d'agir collectivement. Le recteur a répondu ce jour en nous signifiant que les groupes scolaires du secteur sont à compléter en priorité.
- Un mail arrivé ce jour de la part des parents d'élèves représentés par Céline Gavignet au Copil propose une solution provisoire à Audeux avec 3 classes de primaire, la cantine existante, l'accueil périscolaire, cette solution permettrait d'accueillir les élèves pendant les phases de travaux pour Chauenne (maternelle provisoirement à Noironte), et laisserait du temps pour le projet de Noironte.
- Un nouveau Copil devra se réunir rapidement.

- **Budget du Sivom**

Celui-ci intègre l'investissement pour le projet numérique (20 517,20 €)

Le budget total est de 68 982,91 € représentant pour Chauenne 32 677,62 € (investissement numérique compris) soit 574 € par enfant en fonctionnement et 165 € en investissement.

- **Voirie : réunion de secteur ouest à Chauenne mercredi 27 mars**

Rappels : la compétence voirie et ponts est transférée à la CAGB, impératif avant le passage en communauté urbaine. Coûts pour Chauenne :

- Entretien courant : 20 839€ qui revient à la commune avec une prise en charge à 70% soit 14 381€ reversés à la commune. Ce montant inclus l'éclairage public pour un montant de 2 390 €.

- Requalification (création de voirie, élargissement, ajout de trottoirs, luminaires) : 21 965 €/an.
La CAGB dispose d'un budget annuel par secteur. Les communes ont été consultées pour donner la liste des voiries en mauvais état avec une priorité d'intervention. Cette réunion avait pour but de proposer aux communes du secteur un certain nombre de travaux pour 2019, 2020, 2021.

Sont prévues pour 2019 en GER (gros entretien réparation) :

- Rue des Barrots
- Chemin du Château d'eau
- Rue de la Bascule
- Chemin de l'Essard Buzon

Requalification pour trottoirs grande rue pour 2020 (cette demande n'a pas été faite), il n'apparaît pas l'entrée de Chauenne côté lotissement. Un point sera fait à nouveau avec les techniciens.

- **CCAS**

Celui-ci organise une visite au Parlement Européen de Strasbourg le jeudi 2 mai, repas sur place puis visite de la cathédrale.

Les subventions accordées par le CCAS : Asunoes 500€, Secours catholique 200€, le Liseron 100€ et la Banque Alimentaire 100€.

2/ DÉLIBÉRATIONS

Délibération.

Modification de la prise en charge des déchets au Centre de vie. Suite au changement de fréquence, il se pose un problème de remplissage lorsque la salle est louée deux week-ends de suite. Mise en place d'un nouveau bac de 330l avec cadenas. Une majoration de 25€ est intégrée au coût de la location, celle-ci prendra effet à partir des nouvelles réservations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération.

Evaluation prévisionnelle des transferts de charge voirie. Des bonus seront accordés pour les travaux voirie et éclairage public réalisés entre le prévisionnel et maintenant. Le montant définitif 2019 sera arrêté à l'automne.

Le Conseil Municipal prend acte des modalités et du mode de calcul de l'évaluation prévisionnelle des charges 2019 transférées au Grand Besançon dans le cadre du transfert de compétences effectués le 1^{er} janvier 2019 et décrits dans le rapport n°1 de la Clect du 7 février 2019. Le Conseil Municipal regrette que le mode de calcul de l'évaluation prévisionnelle, même s'il a pris acte de l'effort consenti par la Communauté sur certaines natures de dépenses, du caractère disproportionné de cette contribution au regard de la politique communale en matière de voirie. Le Conseil Municipal s'inquiète de l'incidence de ces contributions financières « ad vitam » sur les capacités de notre collectivité à répondre aux attentes de nos populations. Le Conseil Municipal prend acte des modalités et du montant prévisionnel des dispositions spécifiques relatives au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (emprunts affectés et bonus état de chaussée) décrits dans le rapport n°2 de la Clect du 7 février 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération.

Passage de la CAGB en Communauté Urbaine

- 6 votes défavorables
- 3 votes favorables
- 3 absents.

Délibération.

Modification de la convention 'groupement de commandes' permettant d'intégrer les nouvelles communes de la CAGB.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération.

Compte de gestion du Percepteur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat

Excédent en fonctionnement : 546 023,52€ à reporté sur 2019.

Excédent en investissement : 16 664,15€ à reporté sur 2019.

Délibération.

Budgets : compte administratif 2018.

Après présentation du Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération.

Budgets 2019 : fonctionnement

Diminution de la DGF...-55% depuis 2013.

Tableau récapitulatif

Section d'exploitation		Dépenses	Recettes
	Prévision de l'exercice	813 616.92 €	307 593.40 €
	Report de 2017	0.00 €	546 023.52 €
Total de la section de fonctionnement		813 616.92 €	853 616.92 €
Section d'investissement	Prévision de l'exercice	960 273.40 €	943 281.35 €
	Restes à réaliser	40 328.00 €	
	001 Solde d'exécution d'inv reporté		56 992.05 €
Total de la section d'investissement		1 000 273.40 €	1 000 273.40 €
Total du budget		1 813 890.32 €	1 853 890.32 €

Vote du taux d'imposition :

De nouveaux taux d'imposition sont votés pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 13.87 %
- Taxe sur Foncier bâti : 16.88 %
- Taxe sur Foncier non bâti : 39.63 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations :

Les subventions suivantes sont décidées :

- 650 € pour Les Pampilles
- 650 € pour le Comité des Fêtes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Prix des services communaux :

Salle polyvalente :

Pour les Chaucennois de 265€ à 290€ avec cuisine
de 185€ à 210€ sans la cuisine
Extérieur à Chaucenne de 425€ à 450€ avec cuisine
295€ à 320€ sans la cuisine

Cimetière :

Case nouveau columbarium : 2 urnes 400€
4 urnes 750€

Concession cimetière le mètre superficiel :
15 ans 100€
30 ans 150€
50 ans : possibilité supprimée

Ces tarifs sont applicables pour les nouvelles demandes à partir de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire, Bernard VOUGNON